

LE MAGAZINE

SAPEURS • POMPIERS

DE FRANCE

Tarifs publicitaires 2019

Le magazine Sapeurs-Pompiers de France et l'ASP'Mag
Le « Kiosque des sapeurs-pompiers » numérique
L'Annuaire matériel et technique



Contact Publicité
Europress
Monsieur Éric Malek
Tél. 01 47 48 95 95
direction@europress.fr

**SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE**
LES ÉDITIONS

Intensifiez votre visibilité grâce à nos multiples supports !

Nos magazines se déclinent désormais en version numérique dans l'appli « KIOSQUE SAPEURS-POMPIERS »* et votre publicité s'enrichit aussi ! Le KIOSQUE SAPEURS-POMPIERS diffuse, à chaque parution, les magazines « Sapeurs-pompiers de France » et ASP'MAG en version digitale, ainsi que la possibilité de consulter les numéros précédents.



Nos modules d'insertions publicitaires 2019



★ **Insertion MAG papier**
+ lien vers votre site web activé dans la version numérique

Tarifs en pages 4 et 5



★ ★ **Insertion MAG papier**
+ **enrichissement de votre insertion :**
lien de votre choix cliquable dans la version numérique et/ou ajout de photos/vidéo

★ ★ ★ **Insertion MAG papier**
+ **interstitiel dans l'appli KIOSQUE SAPEURS-POMPIERS :**
une bannière exclusive ou un interstitiel exclusif pendant 15 jours

★ ★ ★ ★ **Insertion MAG papier**
+ **enrichissement de votre insertion**
+ **interstitiel dans l'appli KIOSQUE SAPEURS-POMPIERS**

Tarifs des options numériques en page 6



Insertion dans l'A.M.T. 2019
+ **Offre fidélité** pour toute commande annuelle ≥ 9000 € HT
une insertion de 1/2 page (165 x 120 mm) vous est offerte dans l'A.M.T. 2019

Tarifs en page 7

* Application « KIOSQUE POMPIERS » disponible sur Iphone et Android. Accès aux magazines sur abonnement.

Le magazine le plus diffusé dans le réseau sapeurs-pompiers

247 000

sapeurs-pompiers actifs
Volontaires et professionnels

28 000

jeunes sapeurs-pompiers
(JSP)

**Acheteurs et
décideurs des Sdis**

**Diffusion dans
5 000
centres de secours**

**Anciens
sapeurs-pompiers**

**Élus et
pouvoirs publics**

**30 000
exemplaires par mois**

11 numéros / an
n° double en juillet - août

**Âge moyen des lecteurs
37 ans**

Chaque mois, toute l'actualité et les techniques des secours d'urgence, de la lutte contre l'incendie et de la sécurité des populations, des sapeurs-pompiers de France et d'ailleurs.



Interventions

Sport

Santé



Technique

Prévention

Équipement



Valables du 01/01/2018 au 31/12/2018



Standard

Pleine page	3 974 € HT
Double page	6 503 € HT

Autres formats

2/3 page	3 097 € HT
1/2 page	2 168 € HT
1/4 page	1 290 € HT
1/8 page	774 € HT

Emplacements Premium

4° de couverture	5 471 € HT
3° de couverture	4 335 € HT
2° de couverture	4 748 € HT
Pleine page en face de la 2° de couverture	4 335 € HT

Opérations spéciales

Opérations sur mesure, formats événementiels, jetés, créations...

nous consulter

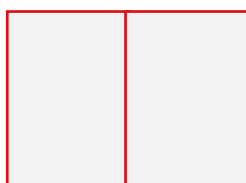
Modulations tarifaires + 15 %

Elles s'appliquent en cumul sur le tarif de base

- Emplacement de rigueur (face-face, rectos successifs, double centrale).
- **Publi-reportage** et/ou communiqué (hors frais de création si réalisé par nos soins).
Seuls les formats « une page » et « double page » peuvent être traités sous la forme de publi-reportages. Les conditions de fourniture d'éléments techniques restent identiques. La mention « publi-reportage » devra être indiquée sur la parution transmise par l'annonceur.
- Citation de 2 ou plusieurs marques dans une même annonce.

Remise professionnelle agence : -15 %

Les formats



Double page

420 x 297 mm
+ 5 mm de fond perdu
(430 x 307 mm)



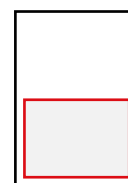
Page

210 x 297 mm
+ 5 mm de fond perdu
(220 x 307 mm)



2/3 page (hauteur)

135 x 297 mm
+ 5 mm de fond perdu
(140 x 307 mm)



1/2 page (largeur)

190 x 139 mm



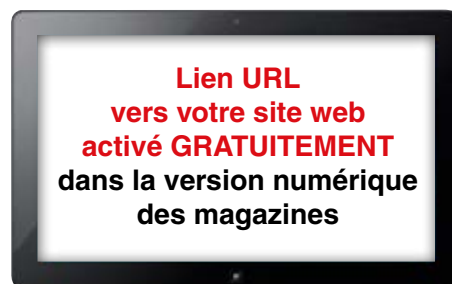
1/4 page

190 x 65 mm



1/8 page

86 x 65 mm



Éléments à fournir par e-mail, en PDF haute définition, avec fond perdu et traits de coupe.

Valables du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les anciens sapeurs-pompiers (ASP), membres d'une communauté toujours très active au sein du réseau associatif. Près de 50 000 d'entre eux adhèrent encore au réseau fédéral. Ils œuvrent à la reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers, que ce soit dans leur territoire ou au travers de la commission fédérale des ASP.

L'ASP'MAG, diffusé à 5000 exemplaires, est un quadrimestriel (3 numéros par an) très attendu de nos ASP.

Il traite l'actualité des sapeurs-pompiers en France (interventions marquantes, nouvelles du réseau sapeur-pompier par région...), des dossiers de fond telle que la NPFR (Nouvelle Prestation de Fidélité et de Reconnaissance) ou le Congrès national des sapeurs-pompiers, d'Histoire (évolution des techniques d'intervention dans le temps), de Patrimoine (transmission de la mémoire des sapeurs-pompiers de France)...



Standard

Pleine page	1 858 € HT
Double page	3 510 € HT

Autres formats

1/2 page	1 239 € HT
1/4 page	826 € HT
1/8 page	516 € HT

Emplacements Premium

4 ^e de couverture	3 716 € HT
3 ^e de couverture	2 993 € HT
2 ^e de couverture	2 993 € HT

Opérations spéciales

Opérations sur mesure, formats événementiels, jetés, créations...
nous consulter

Modulations tarifaires + 15 %

Elles s'appliquent en cumul sur le tarif de base

- Emplacement de rigueur (face-face, rectos successifs, double centrale).
- **Publi-reportage** et/ou communiqué (hors frais de création si réalisé par nos soins). Seuls les formats « une page » et « double page » peuvent être traités sous la forme de publi-reportages. Les conditions de fourniture d'éléments techniques restent identiques. La mention « publi-reportage » devra être indiquée sur la parution transmise par l'annonceur.
- Citation de 2 ou plusieurs marques dans une même annonce.

Remise professionnelle agence : -15 %

Les formats



Double page
420 x 297 mm
+ 5 mm de fond perdu
(430 x 307 mm)



Page
210 x 297 mm
+ 5 mm de fond perdu
(220 x 307 mm)



1/2 page (largeur)
179 x 130 mm



1/4 page
179 x 60 mm



1/8 page
86 x 60 mm



Éléments à fournir par e-mail, en PDF haute définition, avec fond perdu et traits de coupe.

En plus de votre insertion Magazine, augmentez votre visibilité grâce à nos options numériques ☆☆☆ et ☆☆☆☆

☆☆ L'adresse URL inscrite dans votre insertion est activée dans la version numérique des magazines	Offert
☆☆ ENRICHISSEMENTS NUMERIQUES DE VOTRE INSERTION MAGAZINE	
Votre page d'insertion entière cliquable liée à l'URL de votre choix	99 € HT
Intégration de photos, vidéo... à l'emplacement de votre insertion Forfait 1 vidéo ou diaporama 6 photos	299 € HT
☆☆☆ INTERSTITIELS EXCLUSIFS * DANS L'APPLI « KIOSQUE POMPIERS »	
Bannière fixe sur page d'accueil pour une durée de 15 jours	499 € HT
Interstitial à l'ouverture de l'appli pour une durée de 15 jours	859 € HT

Éléments techniques

Photos et Vidéos pour l'enrichissement

Photos haute définition

Lien vers votre vidéo hébergée sur YouTube ou Dailymotion

Bannière fixe

Période : 15 jours, à définir selon le planning annuel

PNG 2048 x 338 px (72 dpi) – poids conseillé 3 Mb max.



Interstitial au démarrage

Période : 15 jours, à définir selon le planning annuel

Durée d'affichage : 3 secondes

Dimensions des interstitiels à fournir :

Portrait/tablette : PNG 2048 x 2732 px – poids conseillé 3 Mb max.

Paysage/tablette : PNG 2732 x 2048 px – poids conseillé 3 Mb max

Portrait/smartphone : PNG 1242 x 2208 px – poids conseillé 3 Mb max

Paysage/smartphone : PNG 2208 x 1242 px – poids conseillé 3 Mb max



* exclusifs sur la période choisie

Découvrez notre nouvelle publication annuelle

L'A.M.T. propose chaque année des articles de fond sur les enjeux industriels, les nouveautés techniques, etc. et surtout un annuaire alphabétique des fournisseurs de Sdis mettant en lumière leur(s) secteur(s) d'activité(s) à l'aide de pictogrammes.

L'A.M.T. 2020 sera distribué en septembre 2019 lors du Congrès national des sapeurs-pompiers de France, dans le Morbihan, puis diffusé avec le numéro d'Octobre 2019 du Magazine.



**Réservez dès à présent votre insertion
dans l'annuaire matériel et technique 2020
(A.M.T. 2020)**

Formats et tarifs

1/4 page (165 x 55 mm)	1 032 € HT
1/8 page (80 x 55 mm)	620 € HT
3° de couverture	3 400 € HT
2° de couverture (190 x 270 mm + 5 mm de fond perdu et traits de coupe)	3 800 € HT

Offre fidélité

**pour toute commande annuelle \geq 9000 € HT* en 2019
une insertion de 1/2 page (165 x 120 mm) vous est offerte
dans l'A.M.T. 2019**

* sur la base d'un (ou plusieurs) ordre(s) d'insertion(s) Magazines, pour l'année civile 2018, dont le montant est supérieur ou égal à 9000€HT.

Frais techniques

Emplacement	format	quadri
1 page	210 x 297 mm	151 € HT
2/3 page	135 x 297 mm	130 € HT
1/2 page	190 x 139 mm	106 € HT
1/4 page	190 x 65 mm	75 € HT
1/8 page	87 x 65 mm	60 € HT



Article 1

La souscription par un annonceur ou par un mandataire en son nom et pour son compte d'espaces publicitaires, sous format papier et numérique, dans le ou les magazine(s) : Sapeurs-Pompiers de France et ASP Mag comporte l'acceptation des présentes conditions générales de vente ainsi que des conditions tarifaires.

Les conditions générales de vente et les conditions tarifaires s'appliquent et prévalent sur tous les autres documents de l'annonceur et du vendeur et ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant notamment sur les ordres d'insertion.

Article 2

La signature d'un ordre de souscription vaut contrat entre les parties. L'ordre de souscription détermine les conditions de la commande, la date de signature de l'ordre de souscription fait foi entre les parties.

Ce contrat est conclu par l'annonceur ou le cas échéant par son mandataire, autorisé. La société EUROPRESS est seule habilitée à commercialiser les espaces publicitaires pour le magazine dans sa version papier et numérique.

Article 3

Chaque opération d'achat d'espace publicitaire est personnelle à l'annonceur et fait l'objet d'un ordre d'insertion au cas par cas, selon le module d'insertion publicitaire choisi, qui précise les modalités de publicité. Il ne peut être cédé même partiellement ou transmis à titre gratuit, sauf accord préalable d'EUROPRESS.

Article 4

L'annonceur choisit dans son ordre d'insertion :

- Le module d'insertion publicitaire dans le magazine Sapeurs-Pompiers de France ou l'ASP Mag, celui-ci comprend, selon le choix de l'annonceur ou de son mandataire :

1. L'insertion d'une annonce publicitaire dans le magazine papier et dans la version numérique de celui-ci ainsi qu'un lien via l'annonce publicitaire vers l'URL du site internet de l'annonceur ;
2. L'insertion d'une annonce publicitaire dans le magazine papier et dans la version numérique de celui-ci ainsi que la page d'annonce publicitaire cliquable vers l'URL choisie par l'annonceur ;
3. L'insertion d'une annonce publicitaire dans le magazine papier et dans la version numérique de celui-ci, un lien via l'annonce publicitaire vers l'URL choisie par l'annonceur, ainsi qu'une bannière exclusive ou un interstitiel à l'ouverture de l'appli pendant une durée de 15 jours ;
4. L'insertion d'une annonce publicitaire dans le magazine papier et dans la version numérique de celui-ci, un enrichissement de l'annonce par une vidéo ou un diaporama de six photographies au maximum, un lien via l'annonce publicitaire vers l'URL choisie par l'annonceur, ainsi qu'une bannière exclusive ou un interstitiel à l'ouverture de l'appli pendant une durée de 15 jours.
5. L'insertion d'une annonce publicitaire dans le magazine papier et dans la version numérique de celui-ci, un enrichissement de l'annonce par une vidéo ou un diaporama de six photographies au maximum, un lien via l'annonce publicitaire vers l'URL choisie par l'annonceur, ainsi qu'une bannière exclusive ou un interstitiel à l'ouverture de l'appli pendant une durée de 15 jours.

- le ou les mois de parution de sa publicité et, selon le module d'insertion publicitaire choisi, les semaines de mise en ligne de la bannière ou de l'interstitiel,

- les caractéristiques de son annonce (format, emplacement, annonce à composer) sous format papier et éventuellement numérique.

Les tarifs négociés sont exprimés hors taxe et toutes taxes comprises.

Article 5

L'annonceur ou son mandataire doit impérativement transmettre à EUROPRESS l'ordre de souscription et la publicité ou les éléments techniques de la publicité sous format papier ainsi que, selon le module d'insertion publicitaire choisi, la bannière ou l'interstitiel, avant le 5 du mois précédant la date de parution ou la date de mise en ligne.

En cas de transmission à EUROPRESS de la publicité, celle-ci doit être envoyée dans le format informatique PDF HD.

En cas de transmission des éléments techniques à EUROPRESS pour réalisation de la publicité sous format papier, de la bannière ou de l'interstitiel, des frais techniques sont facturés à l'annonceur, le montant de ces frais est indiqué hors taxe et toutes taxes comprises sur le bon d'insertion.

Un « bon à tirer » est envoyé à l'annonceur avant impression et publication de la publicité sous format papier ou mise en ligne de la bannière ou de l'interstitiel. L'annonceur doit transmettre sa réponse à EUROPRESS dans les huit jours à compter de la réception du « bon à tirer ». L'absence de réponse de l'annonceur dans ce délai vaut acceptation.

L'absence de transmission de la publicité, de la bannière ou de l'interstitiel, notamment dans un format informatique approprié, ou l'absence de transmission des éléments techniques a pour conséquence la publication, par les EDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE, à l'emplacement réservé, d'une formule générale (marque, adresse de l'annonceur).

Article 6

Aucune exclusivité n'est réservée à un annonceur sous quelque forme que ce soit dans l'un ou l'autre des magazines. Toute nouvelle diffusion sous format papier ou numérique, doit faire l'objet d'un nouvel ordre.

Article 7

Toute demande de modification de la publicité, de la bannière ou de l'interstitiel, telle que mentionnée dans l'ordre de souscription doit être adressée à EUROPRESS dans un délai de huit jours avant la date de publication et de mise en ligne du magazine.

Passé ce délai, aucune demande de modification ne peut être prise en compte, aussi, l'insertion, la bannière ou l'interstitiel, sont publiés conformément à l'ordre de souscription initial et facturés au prix initialement convenu entre EUROPRESS et l'annonceur.

Article 8

Si l'annonceur ou son mandataire souhaite résilier un contrat en cours d'exécution, cette résiliation devra être signifiée à EUROPRESS par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours qui suivent la signature de l'ordre de souscription. L'espace publicitaire sous format papier et numérique annulé est remis à la disposition d'EUROPRESS.

L'absence de respect de ce délai entraîne la publication de l'annonce conformément à l'ordre de souscription initial et la facturation de la prestation.

Article 9

Les coordonnées de l'éditeur et de la régie publicitaire sont les suivantes :

Editeur : EDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE, 32 rue Bréguet, 75011 PARIS, tél : 01.49.23.18.24, fax : 01.49.23.18.15

Régie publicitaire : EUROPRESS, 3 place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 92300 LE-VALLOIS-PERRET, tél : 01.47.48.95.95, fax : 01.47.48.99.12

Article 10

L'annonceur s'engage à respecter la législation en vigueur en matière, notamment des droits de propriété littéraire et artistique et/ou de propriété industrielle et de la protection des mineurs. Il garantit EUROPRESS et les EDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE contre tout recours d'un tiers.

Article 11

EUROPRESS et les EDITIONS DES POMPIERS DE FRANCE se réservent la possibilité de refuser tout annonceur qu'ils estiment ne pas correspondre à leur image, la ligne éditoriale ou à la nature du magazine, ou toute insertion de messages publicitaires qui seraient contraires à la réglementation en vigueur ou à leurs intérêts matériels ou moraux. Ils informent l'annonceur de leur décision.

Article 12

Les dates de mise en ligne des magazines dans l'appli « Kiosque Pompiers » sont données à titre indicatif et sans garantie.

EUROPRESS et les EDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE souscrivent à ce titre une obligation de moyens.

La responsabilité d'EUROPRESS et des EDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE ne peut être retenue en cas d'indisponibilité du réseau et/ou de l'appli, notamment liée à des interventions de maintenance.

En cas de modifications de diffusion du message publicitaire suite à ces incidents, EUROPRESS prévient l'annonceur dans un délai raisonnable et lui propose une adaptation de la diffusion de son message publicitaire. Ces modifications de diffusion ne donnent lieu à aucune compensation financière.

Article 13

La facture est adressée à l'annonceur ou son mandataire dans le mois suivant la parution de l'annonce / de l'insertion numérique. Le justificatif de parution dans le magazine est adressé à l'annonceur ou son mandataire dans le mois suivant la parution de l'annonce. Le paiement par chèque ou virement doit être effectué dans les trente jours à compter de l'émission de la facture.

L'annonceur demeure responsable du paiement effectué par son mandataire. En cas de modification donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle facture, cette modification n'entraîne pas la modification de la date initiale d'échéance du paiement.

En l'absence de règlement dans les trente jours suivant la réception de la facture, des intérêts de retard au taux d'intérêt légal seront automatiquement facturés sur le montant total de la somme due. Le recouvrement des factures par voie judiciaire donne lieu à une augmentation du montant de la facture de 25% à titre de pénalité forfaitaire, conformément à l'article 1231-3 du Code civil.

Article 14

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception aux EDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE, 32 rue Bréguet, 75011 PARIS, tél : 01.49.23.18.24, fax : 01.49.23.18.15

En cas de réclamation partielle sur le montant de la facture, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.

Article 15

Les conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par les EDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE. Les conditions générales de vente qui font foi entre l'annonceur et EUROPRESS et les EDITIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE sont celles en vigueur sur le site internet au jour de la signature de l'ordre de souscription.

Article 16

Tout différent relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes conditions générales de vente donnent lieu à une tentative de règlement amiable entre les parties.

En l'absence de règlement amiable du litige, la partie la plus diligente saisit la juridiction compétente de la Ville de Paris.